

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA CHAÎNE
PARLEMENTAIRE – ASSEMBLÉE NATIONALE (LCP-AN)**

ACTE D'ENGAGEMENT

Nature de la procédure : **Procédure adaptée passée en application des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

Pouvoir adjudicateur : **LCP-AN**

Comptable assignataire des paiements : Catherine Pochard, 106 rue de l'Université, 75007 Paris

ARTICLE PREMIER – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de mobiliers, selon détail fourni en annexe au CCTP, leur livraison et leur montage.

ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet à compter du 24 juillet 2018 ou de sa notification si celle-ci intervient ultérieurement à cette date.

ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché à prix forfaitaire.

Le prix forfaitaire non révisable est stipulé comme suit :

1/ FOURNITURES PRINCIPALES selon détail fourni en remplissant le document annexé au CCTP

- Prix hors T.V.Aeuros
- T.V.A. au taux de%, soiteuros
- Montant T.V.A. incluseeuros
 (en lettres)

2/ OPTIONS selon détail fourni en remplissant le document annexé au CCTP

- Prix hors T.V.Aeuros
- T.V.A. au taux de%, soiteuros
- Montant T.V.A. incluseeuros
 (en lettres)

ARTICLE 4- ENGAGEMENT DU CANDIDAT

4.1 Le candidat se présente seul

Nom, prénoms et qualités du signataire :

.....

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à : (adresse complète) :

.....

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription (cocher la case correspondante)

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers:

- références d'inscription à un ordre professionnel :

Adresse mél à laquelle notifier la décision relative à l'attribution du marché :

.....

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par mél, au mél ci-dessus renseigné par lui, de la décision relative à l'attribution du marché.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) du marché,

Je m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si le marché m'est attribué dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

4.2 Le candidat est un groupement momentané d'entreprises

4.2.1 Composition et forme du groupement

Le groupement **conjoint** / **solidaire** (*cocher la case correspondante*) est constitué des entreprises qui ont signé la lettre de candidature. Ces entreprises sont (nom + numéro SIRET) :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

4.2.2 Identification du mandataire

Le **MANDATAIRE** du groupement ainsi constitué est :

Nom, prénoms et qualités du signataire :

.....

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription (*cocher la case correspondante*)

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

- références d'inscription à un ordre professionnel :

Adresse mél à laquelle notifier la décision relative à l'attribution du marché :

.....

Le mandataire reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par mél, au mél ci-dessus renseigné par lui, de la décision relative à l'attribution du marché.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) du marché,

Nous nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant que membres du groupement, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus. L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si le marché est attribué au groupement dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE

5.1 Sous-traitance déclarée au moment de l'offre

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat annexe au présent acte d'engagement un acte spécial (cf. annexe 1), dûment complété, portant présentation de sous-traitant.

À chaque acte spécial sont joints une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe sous le coup d'aucune interdiction d'accéder aux marchés publics, ainsi que les documents établissant ses capacités professionnelles et financières. Le sous-traitant devra également fournir une attestation d'assurance.

Le candidat fournit en outre l'annexe 2 au présent acte d'engagement, portant tableau de répartition des sommes dues entre le titulaire (et les co-traitants le cas échéant) et les sous-traitants admis au paiement direct, dûment complétée.

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

.....euros H.T.,

soit.....(en lettres)

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession de créance.

5.2 Sous-traitance déclarée après la conclusion du marché

Pour chaque sous-traitant, le titulaire remettra un acte spécial et les documents justificatifs dans les conditions fixées à l'article 5.1 ci-dessus.

En outre, si une copie de l'acte d'engagement a été délivrée au titulaire avec la mention « *copie certifiée conforme à l'original en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance* », le titulaire établira qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l'exemplaire unique, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement seront notifiés au titulaire par LCP-AN.

Le montant des prestations sous-traitées figurant dans cet acte spécial correspond au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession.

ARTICLE 6 – PAIEMENTS

LCP-AN se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

- Du compte ouvert au nom de :

.....

- Désignation du compte à créditer (**joindre un R.I.B. ou un R.I.P.**) :

Établissement :

.....

Adresse :

.....

N° du compte :

.....

En cas de groupement solidaire, les prestations feront l'objet d'un paiement à un compte unique.

En cas de groupement conjoint, les prestations seront réglées directement à chaque membre du groupement (joindre les RIB ou RIP correspondants). L'annexe 2 de l'acte d'engagement indique ci-après le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

LCP-AN se libérera des sommes dues aux **sous-traitants** en faisant porter les montants de celles-ci au crédit des comptes désignés dans les actes spéciaux ci-après.

Partie à compléter obligatoirement par le ou les candidats pour la présentation de son/leur offre :

Fait en un seul original

À

Le

Signature du(es) candidat(s) :

Partie réservée à LCP-AN :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

À

Le

Pour le pouvoir adjudicateur,

ANNEXES

1. **ACTE SPÉCIAL RELATIF A LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT ;**

2. **MONTANT ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT CONJOINT ;**

ANNEXE 1

ACTE SPÉCIAL RELATIF À LA PRÉSENTATION D'UN SOUS-TRAITANT ⁽¹⁾ (Articles 133 à 137 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

- Titulaire :

- Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

- Nature :

- Montant de base T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- Adresse :

- Compte à créditer (joindre un R.I.B. ou un R.I.P) :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

- Date (ou mois) d'établissement des prix :

- Modalités de variation des prix :

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics: Eric Moniot
Comptable assignataire des paiements : Catherine Pochard

Le titulaire

Le sous-traitant

(1) **Pièces à joindre obligatoirement** au présent acte spécial : déclaration sur l'honneur du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une des interdictions découlant de l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pièces justifiant de ses capacités professionnelles et financières dans les conditions fixées par le règlement de la consultation du présent marché ou son avis d'appel public à la concurrence.

ANNEXE 2

RÉPARTITION DES SOMMES DUES ENTRE LES COTRAITANTS ET LES SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT

À remplir obligatoirement en cas de cotraitance (groupement conjoint)
ou de sous-traitance

		EN %	MONTANT HT	MONTANT TTC
Titulaire et co-traitants				
Sous-traitants				
TOTAL		100		

Signatures et cachets des co-traitants ou sous-traitants ET du titulaire :